

# GUIDE DE LECTURE DU BUDGET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**MARS 2020**

Cahier de recherche 2020/03  
(Mise à jour du cahier de recherche 2018/02)



## REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

## MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La CFFP tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la CFFP, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

**Cette publication est le fruit d'un travail collectif où ont participé Yves St-Maurice, Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout et Suzie St-Cerny.**

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette publication.

**Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**

École de Gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

819 821-8000, poste 63220

[cftp.eg@usherbrooke.ca](mailto:cftp.eg@usherbrooke.ca)

**Pour citer cette publication**

Collectif, « Guide de lecture du budget du gouvernement fédéral », Cahier de recherche 2020-03, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2020, 29 p.



## TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte.....	4
<b>1. Processus budgétaire en bref .....</b>	<b>4</b>
1.1 Budget .....	4
1.2 Budget des dépenses.....	5
1.3 Comptes publics .....	5
<b>2. Documentation budgétaire.....</b>	<b>6</b>
2.1 Orientations du gouvernement.....	6
2.2 Cadre financier .....	8
2.3 Situation économique .....	16
2.4 Dette.....	20
2.5 Nouvelles initiatives fiscales et budgétaires .....	22
<b>Conclusion .....</b>	<b>27</b>
<b>Lexique.....</b>	<b>28</b>

## MISE EN CONTEXTE

L'objectif de ce guide est de faciliter la lecture, la compréhension et l'interprétation d'un budget du gouvernement fédéral contenant généralement plusieurs centaines de pages. Toutefois, avant d'entreprendre la présentation du contenu de la documentation budgétaire, le processus budgétaire est décrit dans ses grandes lignes.

### 1. PROCESSUS BUDGÉTAIRE EN BREF

Les processus budgétaires canadien et québécois englobent l'ensemble des lois, règles et pratiques qui régissent la préparation du cadre financier du gouvernement. Il comprend notamment trois éléments clés :

- Budget
- Budget de dépenses
- Comptes publics

#### 1.1 Budget

Dans l'ensemble, le processus budgétaire commence avec les consultations prébudgétaires et se termine avec la mise en place du contenu du budget. Dans l'intervalle, il y a bien sûr la préparation et la rédaction de son contenu, le discours du budget, l'étude de son contenu en commission parlementaire et son adoption au parlement.

Le budget est le point central du processus budgétaire et une des interventions parmi les plus importantes d'un gouvernement. Il constitue bien sûr un exercice comptable d'adéquation des revenus et des dépenses. Il inclut aussi un discours politique où le gouvernement oriente les choix budgétaires en fonction de ses priorités, celles liées aux engagements électoraux et de nouvelles qui se dessinent dans le temps. Enfin, le document budgétaire fait aussi état de la situation de l'économie, donne les grandes orientations et dévoile un certain nombre d'initiatives en vue de stimuler l'économie.

Au Canada comme au Québec, le processus budgétaire est fortement inspiré du modèle parlementaire britannique, à savoir :

- Sur le plan financier, le pouvoir d'initiative est exclusif au gouvernement;
- Le consentement parlementaire est obligatoire pour tout prélèvement de deniers publics et pour toute dépense publique;
- Le pouvoir exécutif a l'obligation de rendre des comptes devant les parlementaires.

Tant au Québec qu'au Canada, la responsabilité budgétaire est partagée entre le ministère des Finances et le Conseil du trésor. Le ministre des Finances est responsable de la politique économique et budgétaire alors que le président du Conseil du trésor voit à la gestion générale des dépenses publiques. Chaque exercice financier couvre la période du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. Par exemple, le Budget 2020 couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

Les budgets des gouvernements déposés par le ministre des Finances comprennent plusieurs documents publiés le jour du budget, ces derniers étant l'objet principal du présent Guide.

### 1.2 Budget des dépenses

Le budget principal des dépenses du gouvernement fédéral est habituellement rendu public après le budget. Il comprend les dépenses budgétaires et non budgétaires. Les dépenses budgétaires incluent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. C'est dans ce budget que l'on retrouve les crédits annuels des ministères. Ce document est produit par le Conseil du trésor. C'est dans le budget des dépenses que l'on peut notamment obtenir des informations plus détaillées sur les programmes et budgets de chacun des ministères ou organismes.

### 1.3 Comptes publics

Enfin, les Comptes publics présentent les résultats et la situation financière du gouvernement. Ils sont la partie la plus importante de la « reddition de compte » parce qu'ils présentent les résultats réels de l'année financière du gouvernement. Les Comptes publics d'une année financière se terminant le 31 mars sont généralement publiés l'automne suivant.

## 2. DOCUMENTATION BUDGÉTAIRE

L'ampleur de la documentation budgétaire rend quasi impossible une lecture complète par un individu qui se présente à un huis clos de quelques heures dans le but de rédiger un commentaire ou une analyse du contenu. Par exemple, lors du dépôt du budget de 2019, les documents suivants ont été remis aux lecteurs ou se retrouvaient sur le site du ministère des Finances :

- Plan budgétaire (529 pages)
- Communiqué de presse (4 p.)
- Discours sur le budget (14 p.)
- Quatre courts documents d'information (de 3 à 4 pages)
- Un document thématique (32 p.)

Malgré cette ampleur, il est essentiel de comprendre les principales orientations économiques et budgétaires du gouvernement ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour les réaliser. Cela permet, par la suite, de bien en saisir les conséquences sur les contribuables et l'économie en général. Comment faire alors pour trouver les informations essentielles pour cette analyse sans risquer de manquer des éléments pertinents? Avant d'analyser les mesures spécifiques incluses dans le budget, il faut comprendre le contexte économique et financier dans lequel il s'inscrit. Étant donné que certains concepts économiques de base facilitent la compréhension de plusieurs éléments du budget, un bref lexique a été ajouté à la fin de ce guide.

### 2.1 Orientations du gouvernement

Les orientations économiques et budgétaires générales du gouvernement découlent nécessairement de son programme politique. Comme elles sont les assises du budget, elles se retrouvent au tout début du document. Toujours dans l'optique de cibler l'essentiel, la meilleure façon d'identifier les orientations économiques et budgétaires du gouvernement fédéral est de lire l'**Introduction** du budget qu'on peut facilement retracer dans la **Table des matières**. Toutefois, comme cette section peut comprendre plusieurs pages, on peut se tourner vers la fin de cette section, qui se conclut généralement avec les grandes priorités du gouvernement pour l'année budgétaire à venir. À titre d'exemple, les grandes orientations du gouvernement pour l'année budgétaire 2019-2020 ont été présentées dans la dernière sous-section de l'**Introduction**, soit tout juste avant la conclusion de cette introduction, comme le démontre l'extrait 1.

Extrait 1 Priorités du gouvernement fédéral inscrites dans le budget de 2019

## Investir dans la classe moyenne

Depuis 2015, les Canadiens qui travaillent fort ont démontré ce qu'on sait depuis longtemps : une économie forte commence par une classe moyenne forte.

Investir dans la classe moyenne signifie davantage d'aide pour les gens qui en ont besoin. Cela signifie de meilleures occasions de réussir pour les gens aujourd'hui et la promesse d'un avenir meilleur, même dans un monde marqué par le changement.

Le budget de 2019 constitue la prochaine étape du plan du gouvernement visant à maintenir la vigueur et la croissance de l'économie canadienne. Il fait état des préoccupations des Canadiens et cherche à répondre à leurs besoins.

Dans ce budget, le gouvernement fait ce qui suit :

- **Investir dans la classe moyenne** – Afin d'aider plus de familles à trouver des endroits où il fait bon vivre, le budget de 2019 instaure le nouvel Incitatif à l'achat d'une première propriété et d'autres mesures en vue de rendre les logements plus abordables dans l'ensemble du pays. Grâce à la nouvelle Allocation canadienne pour la formation, les travailleurs canadiens recevront l'aide supplémentaire dont ils ont besoin pour trouver et conserver de bons emplois, aujourd'hui et demain. De plus, tous les Canadiens profiteront d'une meilleure santé et leur situation sera améliorée grâce aux mesures prévues dans le budget de 2019 afin de mettre en œuvre un régime d'assurance-médicaments national.
- **Bâtir un Canada meilleur** – Pour assurer la vigueur et la croissance de notre économie, le budget de 2019 investit dans les infrastructures dont ont besoin les Canadiens et leurs communautés. Le doublement du montant des transferts aux municipalités aidera à mettre plus de projets en chantier, à créer davantage de bons emplois bien rémunérés et à rendre nos villes de meilleurs endroits où vivre. Des factures d'électricité plus abordables, un nouveau soutien pour les véhicules à zéro émission et un nouvel engagement à donner à chaque foyer et entreprise du pays l'accès à un service Internet haute vitesse font tous partie des efforts déployés pour bâtir un Canada meilleur.
- **Faire progresser la réconciliation** – S'appuyant sur les progrès réalisés jusqu'à présent, les investissements tenant compte des distinctions prévus dans le budget de 2019 contribueront à assurer l'offre d'eau potable salubre et de meilleurs soins de santé dans les communautés autochtones, à faire progresser l'autodétermination et l'autonomie, et à améliorer la qualité de vie des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse au Canada.
- **Apporter de vrais changements** – Le Canada est un pays qui est défini par ses valeurs et qui excelle lorsque tout le monde a des chances réelles et égales de réussir. Les investissements prévus dans le budget de 2019 appuieront les artistes et les vétérans, amélioreront la santé, la sécurité publique et l'accès à la justice des Canadiens, renforceront le rôle du Canada sur la scène mondiale, donneront lieu à un meilleur gouvernement, et permettront de s'assurer que notre régime fiscal est équitable pour tout le monde.

Source : Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, p. 14.

À la lecture des priorités du gouvernement dans cet extrait, on comprend que son objectif n'est pas nécessairement d'avoir un budget équilibré. C'est davantage l'aide à la classe moyenne par le biais de logements plus abordables, par le développement des compétences et une meilleure santé des Canadiens, grâce à la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national, qui retient l'attention. Les investissements en infrastructures, par un appui aux villes et aux communautés autochtones et la volonté d'assurer un accès à Internet haute vitesse partout au Canada, sont également des priorités mentionnées clairement par le gouvernement.

Finalement, comme un budget est en définitive la description des actions qui seront prises par le gouvernement pour réaliser ses objectifs, les titres des différents chapitres de la **Table des matières** permettent souvent d'identifier assez rapidement les grandes priorités du gouvernement. C'est effectivement ce qu'on retrouvait dans la Table des matières du budget de 2019 du gouvernement fédéral, chacune des grandes priorités faisant l'objet d'un chapitre particulier.

### 2.2 Cadre financier

Les grandes orientations économiques et budgétaires maintenant connues, elles devraient se refléter sur le cadre financier du gouvernement. Tout comme pour l'analyse des états financiers et des perspectives d'une entreprise, il est important d'avoir un aperçu de l'évolution des revenus du gouvernement, de ses dépenses et du résultat net (surplus ou déficit). Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a pris la bonne habitude de présenter ses projections sur un horizon temporel de cinq ans, comme recommandé par plusieurs intervenants des milieux financier et économique. Le cadre financier ou les prévisions budgétaires du gouvernement fédéral se retrouvent souvent dans une annexe du document budgétaire. Par exemple, dans le budget de 2019, le cadre financier consolidé de 2017-2018 à 2023-2024 était présenté à l'**Annexe 2 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires** dans la sous-section 3 : **Projections budgétaires**. L'extrait 2 de la page suivante montre le sommaire du cadre financier du gouvernement ou l'**État sommaire des opérations**, incluant certaines informations sur la dette du gouvernement ainsi que certains ratios par rapport au PIB. Il permet vraiment d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution de la situation financière du gouvernement.

Un regard sur l'extrait 2 indique que le déficit culmine à 19,8 G\$ au cours de l'exercice 2019-2020, pour ensuite diminuer graduellement au cours des prochaines années et atteindre 9,8 G\$ en 2023-2024. L'équilibre budgétaire ne sera donc pas atteint à l'intérieur de la période de planification. On remarque aussi que les frais de la dette publique seront en hausse constante, conséquence probable d'une augmentation prévue des taux d'intérêt et de la hausse de la dette sur la période. Les revenus budgétaires du gouvernement par rapport au PIB seront relativement constants sur l'ensemble de la période de planification, alors que les dépenses de programmes par rapport au PIB diminueront graduellement passant de 14,6 % au cours de l'exercice 2018-2019 à 13,8 % au cours de l'exercice 2023-2024.

## Extrait 2 Cadre financier 2017-2018 à 2023-2024 du gouvernement fédéral

<b>État sommaire des opérations</b>							
G\$							
	Projections						
	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
<b>Revenus budgétaires<sup>1</sup></b>	<b>311,2</b>	<b>332,2</b>	<b>338,8</b>	<b>351,4</b>	<b>366,7</b>	<b>380,7</b>	<b>395,5</b>
Charges de programmes <sup>1</sup>	308,3	323,5	329,4	339,7	348,3	358,4	369,1
Frais de la dette publique	21,9	23,6	26,2	28,5	30,2	31,4	33,2
<b>Total des charges</b>	<b>330,2</b>	<b>347,1</b>	<b>355,6</b>	<b>368,2</b>	<b>378,4</b>	<b>389,8</b>	<b>402,2</b>
Ajustement en fonction du risque			-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
<b>Solde budgétaire final</b>	<b>-19,0</b>	<b>-14,9</b>	<b>-19,8</b>	<b>-19,7</b>	<b>-14,8</b>	<b>-12,1</b>	<b>-9,8</b>
<b>Situation financière</b>							
Total des passifs <sup>1</sup>	1 151,3	1 186,3	1 219,3	1 257,5	1 293,6	1 325,5	1 353,7
Actifs financiers <sup>1,2</sup>	398,4	415,1	425,6	441,5	460,0	477,7	494,6
Dette nette	752,9	771,2	793,7	816,0	833,6	847,8	859,1
Actifs non financiers	81,6	85,6	88,3	90,9	93,7	95,9	97,4
<b>Dette fédérale</b>	<b>671,3</b>	<b>685,6</b>	<b>705,4</b>	<b>725,1</b>	<b>739,8</b>	<b>751,9</b>	<b>761,7</b>
<b>% du PIB<sup>3</sup></b>							
Revenus budgétaires	14,5	14,9	14,7	14,8	14,9	14,8	14,8
Charges de programmes	14,4	14,6	14,3	14,3	14,1	14,0	13,8
Frais de la dette publique	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2
Solde budgétaire	-0,9	-0,7	-0,9	-0,8	-0,6	-0,5	-0,4
Dette fédérale	31,3	30,8	30,7	30,5	30,0	29,3	28,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> À des fins de comparaison avec les résultats financiers présentés au cours de la période de projection, les chiffres de 2017-2018 ont fait l'objet d'un redressement afin de tenir compte du changement au traitement comptable de la Corporation commerciale canadienne.

<sup>2</sup> Le niveau projeté des actifs financiers pour 2018-2019 tient compte d'une estimation des autres éléments du résultat global.

<sup>3</sup> Les chiffres de 2017-2018 ont été rajustés pour tenir compte des révisions historiques apportées au Système de compatibilité nationale du Canada, publiés le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Source Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, Tableau A2.4, p. 335.

Il est toujours pertinent d'analyser l'évolution des différentes composantes des revenus budgétaires et des charges de programmes, ce qui permet de mieux comprendre les éléments qui influencent le solde budgétaire du gouvernement. L'extrait 3 détaille les diverses sources de revenus du gouvernement, alors que l'extrait 4 distingue les charges de programmes. On les retrouve généralement à la suite de l'**État sommaire des opérations**. Dans le budget 2019, toutes ces informations se trouvaient à l'**Annexe 2 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**.

## Extrait 3 Perspectives des revenus budgétaires du gouvernement fédéral – 2017-2018 à 2023-2024

<b>Perspectives concernant les revenus</b>							
G\$							
	Projections						
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>Impôt sur le revenu</b>							
Impôt sur le revenu des particuliers	153,6	162,8	170,4	177,8	185,0	192,7	201,3
Impôt sur le revenu des sociétés	47,8	52,0	46,3	47,0	49,7	50,7	52,8
Impôt sur le revenu des non-résidents	7,8	9,6	9,7	9,7	9,7	9,8	9,9
<b>Total</b>	<b>209,3</b>	<b>224,3</b>	<b>226,5</b>	<b>234,5</b>	<b>244,4</b>	<b>253,2</b>	<b>264,0</b>
<b>Taxes et droits d'accise</b>							
Taxe sur les produits et services	36,8	39,6	40,8	42,1	43,6	45,2	47,0
Droits de douane à l'importation	5,4	6,9	6,3	5,9	6,1	6,4	6,3
Autres taxes et droits d'accise	11,7	12,0	12,3	12,4	12,6	12,7	12,7
<b>Total</b>	<b>53,8</b>	<b>58,5</b>	<b>59,3</b>	<b>60,4</b>	<b>62,3</b>	<b>64,3</b>	<b>66,0</b>
<b>Total – Revenus fiscaux</b>	<b>263,1</b>	<b>282,9</b>	<b>285,8</b>	<b>294,9</b>	<b>306,6</b>	<b>317,5</b>	<b>330,0</b>
Produits issus de la redevance sur les combustibles	0,0	0,0	2,3	3,5	4,6	5,7	5,7
Cotisations d'assurance-emploi	21,1	21,4	22,0	22,7	23,5	24,4	25,3
<b>Autres revenus</b>							
Sociétés d'État entreprises	7,7	7,4	7,3	7,9	8,7	9,3	10,0
Autres programmes <sup>1</sup>	17,8	19,5	19,4	20,1	20,9	21,3	21,8
Revenu net des opérations de change	1,5	1,1	1,9	2,3	2,3	2,6	2,7
<b>Total</b>	<b>27,0</b>	<b>27,9</b>	<b>28,7</b>	<b>30,3</b>	<b>31,9</b>	<b>33,2</b>	<b>34,5</b>
<b>Total – Revenus budgétaires</b>	<b>311,2</b>	<b>332,2</b>	<b>338,8</b>	<b>351,4</b>	<b>366,7</b>	<b>380,7</b>	<b>395,5</b>
<b>% du PIB<sup>2</sup></b>							
Total – Revenus fiscaux	12,3	12,7	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4
Produits issus de la redevance sur les combustibles	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
Autres revenus	1,3	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
<b>Total - Revenus budgétaires</b>	<b>14,5</b>	<b>14,9</b>	<b>14,7</b>	<b>14,8</b>	<b>14,9</b>	<b>14,8</b>	<b>14,8</b>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> À des fins de comparaison avec les revenus présentés au cours de la période de projection, les chiffres de 2017-2018 ont fait l'objet d'un redressement afin de tenir compte du changement au traitement comptable de la Corporation commerciale canadienne.

<sup>2</sup> Les chiffres de 2017-2018 ont été rajustés pour tenir compte des révisions historiques apportées au Système de compatibilité nationale du Canada, publiés le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Source : Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, Annexe 2, Tableau A2.5, p. 336.

Les principales sources de revenus du gouvernement fédéral sont :

- **Impôt sur le revenu** : Il regroupe l'impôt sur le revenu des particuliers, qui est de loin la plus importante source de revenus du gouvernement, l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur le revenu des non-résidents. Par la fixation des taux et des paramètres, le gouvernement exerce un certain contrôle sur ces revenus.
- **Taxes et droits d'accise** : Ceux-ci regroupent les revenus de la taxe sur les produits et services (TPS), les droits de douane à l'importation et les autres taxes et droits d'accise comme ceux sur le tabac. En raison du pouvoir de fixation des taux et des paramètres, le gouvernement exerce aussi un certain contrôle sur ces revenus.
- **Produits issus de la redevance sur les combustibles** : À compter de l'exercice 2019-2020, les revenus budgétaires comprennent les revenus estimés de la redevance sur les combustibles du système fédéral de la tarification de la pollution par le carbone.
- **Cotisations à l'assurance-emploi** : Elles constituent les revenus totaux tirés des cotisations à l'assurance-emploi. Les prestations et les charges administratives se retrouvent dans les charges de programmes.
- **Autres revenus** : Ils se composent des revenus des sociétés d'État consolidées et des revenus nets des sociétés d'État entreprises, d'autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et d'autres revenus divers ainsi que les revenus tirés des opérations de change.

Les données en pourcentage du PIB de l'extrait 3 montrent clairement que les revenus budgétaires devraient augmenter à un rythme semblable à celui du PIB nominal ; en effet, le ratio des revenus budgétaires par rapport au PIB est relativement stable tout au long de la période des projections.

L'extrait 4 de la page suivante donne un aperçu des perspectives concernant les charges de programmes par grandes catégories. Les charges de programmes comprennent les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes qui se définissent ainsi :

- **Principaux transferts aux particuliers** : Ils regroupent essentiellement trois éléments, soit les prestations aux aînés qui comprennent les paiements au titre de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et des allocations versées aux aînés admissibles, les prestations d'assurance-emploi et l'Allocation canadienne pour enfants.
- **Principaux transferts aux autres administrations** : Les principaux transferts aux autres administrations regroupent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation, la formule de financement des territoires, le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral et les transferts pour soins à domicile et les services de santé mentale. Les autres arrangements fiscaux sont constitués essentiellement de sommes recouvrées auprès des provinces.

- **Charges de programmes directes** : Elles comprennent les charges de fonctionnement, les paiements de transfert gérés par les ministères, l'amortissement des immobilisations et le retour des produits de la redevance des combustibles qui découle de l'introduction du régime fédéral de tarification de la pollution par le carbone (taxe sur le carbone). Le gouvernement remet en effet tous les produits directs issus de la taxe sur le carbone (dont le nom officiel est redevance sur les combustibles) dans l'administration d'origine.

### Extrait 4 Perspectives des charges de programmes du gouvernement fédéral – 2017-2018 à 2023-2024

<b>Perspectives concernant les charges G\$</b>							
	2017 - 2018	Projections					
		2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
<b>Principaux transferts aux particuliers</b>							
Prestations aux aînés	50,6	53,3	56,2	59,7	63,3	66,9	70,6
Prestations d'assurance-emploi <sup>1</sup>	19,7	18,8	19,9	21,5	23,0	24,0	24,8
Allocation canadienne pour enfants <sup>2</sup>	23,4	23,9	24,3	24,6	25,1	25,6	26,1
<b>Total</b>	<b>93,8</b>	<b>96,0</b>	<b>100,4</b>	<b>105,8</b>	<b>111,4</b>	<b>116,4</b>	<b>121,5</b>
<b>Principaux transferts aux autres administrations</b>							
Transfert canadien en matière de santé	37,1	38,6	40,4	41,8	43,3	44,9	46,6
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13,7	14,2	14,6	15,0	15,5	15,9	16,4
Péréquation	18,3	19,0	19,8	20,5	21,3	22,1	22,9
Formule de financement des territoires	3,7	3,8	3,9	4,2	4,3	4,4	4,6
Fonds de la taxe sur l'essence <sup>3</sup>	2,1	4,3	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4
Soins à domicile et services de santé mentale	0,3	0,9	1,1	1,3	1,5	1,2	1,2
Autres arrangements fiscaux <sup>4</sup>	-4,7	-4,7	-5,1	-5,3	-5,5	-5,8	-6,0
<b>Total</b>	<b>70,5</b>	<b>76,0</b>	<b>76,9</b>	<b>79,6</b>	<b>82,6</b>	<b>85,0</b>	<b>88,1</b>
<b>Charges de programmes directes</b>							
Retour des produits de la redevance sur les combustibles <sup>5</sup>	0,0	0,6	2,6	3,8	4,9	5,7	5,7
Autres paiements de transfert	47,1	54,1	52,8	55,0	54,5	55,1	56,4
Charges de fonctionnement <sup>6,7</sup>	96,8	96,7	96,7	95,4	95,0	96,2	97,3
<b>Total</b>	<b>144,0</b>	<b>151,5</b>	<b>152,1</b>	<b>154,2</b>	<b>154,3</b>	<b>156,9</b>	<b>159,4</b>
<b>Total - Charges de programmes</b>	<b>308,3</b>	<b>323,5</b>	<b>329,4</b>	<b>339,7</b>	<b>348,3</b>	<b>358,4</b>	<b>369,1</b>
<b>% du PIB</b>							
Principaux transferts aux particuliers	4,4	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5	4,6
Principaux transferts aux autres administrations	3,3	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Charges de programmes directes	6,7	6,8	6,6	6,5	6,3	6,1	6,0
<b>Total - Charges de programmes</b>	<b>14,4</b>	<b>14,6</b>	<b>14,3</b>	<b>14,3</b>	<b>14,1</b>	<b>14,0</b>	<b>13,8</b>

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent environ 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement.

<sup>2</sup> Comprend les paiements rétroactifs d'anciennes prestations pour enfants (la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants) qui étaient en vigueur avant l'adoption de l'Allocation canadienne pour enfants en 2016.

<sup>3</sup> Le Fonds de la taxe sur l'essence est une composante du Fonds d'amélioration des collectivités.

<sup>4</sup> Les autres arrangements fiscaux comprennent : le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes; les paiements de remplacement pour les programmes permanents, qui représentent les sommes recouvrées du Québec à l'égard d'un transfert de points d'impôt; les subventions législatives; les paiements liés aux accords de 2005 sur les ressources extracôtières; les modalités convenues des prêts au titre du plancher remboursable.

<sup>5</sup> Ce montant sera inscrit comme un paiement de transfert dans les Comptes publics du Canada.

<sup>6</sup> Ce montant comprend les charges d'amortissement des immobilisations.

<sup>7</sup> À des fins de comparaison avec les charges présentées sur la période des projections, les chiffres de 2017-2018 ont fait l'objet d'un redressement afin de tenir compte du changement au traitement comptable de la Corporation commerciale canadienne.

Source Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, Annexe 2, Tableau A2.6, p. 341.

Les charges de programmes directes représentent moins de 50 % des charges totales du gouvernement. En fait, pour l'exercice 2017-2018, elles représentaient environ 46,7 % des charges totales alors que les transferts aux particuliers et aux autres administrations s'élevaient respectivement à 30,4 % et 22,9 %. Les transferts aux autres administrations évolueront au même rythme que le PIB au cours de la période de planification, car leur part par rapport au PIB tend à rester stable avec le temps. Dans le cas des charges de programmes directes, le ratio a une nette tendance à la baisse sur la même période alors qu'il tend à augmenter légèrement dans le cas des principaux transferts aux particuliers.

Le gouvernement fédéral ne fait pas un retour systématique sur l'exercice qui se termine dans la présentation de son budget. On ne peut pas comparer rapidement l'atteinte des résultats par rapport à ce qui avait été budgété un an auparavant. Il est toutefois possible de le faire en comparant les informations du budget avec celles de l'année précédente, si vous l'avez en votre possession. Toutefois, cette compilation peut être longue et ne fournira pas d'explications des écarts, s'il y a lieu.

Par ailleurs, par souci de transparence, le gouvernement fait une analyse des écarts par rapport à l'énoncé économique de l'automne précédent le dépôt du budget. On peut donc voir ce qui a fait varier les prévisions du déficit, par exemple, depuis le dernier énoncé économique. Cette analyse est présentée pour les cinq années de la période de planification et pour l'année budgétaire de l'année qui se termine et elle se retrouve généralement en annexe du document budgétaire. Dans le budget de 2019, les informations étaient résumées dans trois tableaux se retrouvant au début de la section **Évolution des perspectives budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne 2018** de l'**Annexe 2 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**. L'extrait 5 montre d'abord les écarts avec les perspectives budgétaires présentées dans l'énoncé économique de l'automne précédent le budget, en excluant les effets de la mise en œuvre de mesures stratégiques annoncées dans l'énoncé économique de l'automne et les nouveaux investissements prévus dans le budget. Ces deux autres éléments sont décrits dans un tableau distinct.

On remarque dans l'extrait 5 que l'impôt sur le revenu présenté dans le budget de 2019 pour l'exercice 2018-2019 est 4,2 G\$ plus élevé que celui de l'énoncé économique de l'automne 2018. Cela a permis de réduire le déficit d'un montant équivalent. Une situation semblable se produit pour l'exercice 2023-2024, alors que l'impôt sur le revenu présenté dans le budget de 2019 est supérieur de 1,4 G\$ à celui présenté dans l'énoncé économique de l'automne 2018, avec une incidence positive du même montant sur le déficit de cet exercice. Globalement, les révisions ont eu une incidence positive sur les finances publiques tout au long de la période de projections.

Extrait 5 Évolution de la situation budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne 2018 (avant la mise en œuvre de mesures stratégiques et la réalisation d'investissements) - 2018-2019 à 2023-2024

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne 2018						
G\$						
	Projections					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>Évolution de la situation économique et budgétaire par composante<sup>1</sup> :</b>						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	4,2	1,7	2,0	1,2	1,2	1,4
(1.2) Taxes et droits d'accise	1,6	1,5	1,1	1,2	1,2	1,2
(1.3) Produits issus de la redevance sur les combustibles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
(1.4) Cotisations d'assurance-emploi	-0,6	-0,5	0,7	0,7	-0,8	-0,8
(1.5) Autres revenus <sup>2</sup>	0,6	-0,4	-0,3	-0,1	0,0	0,0
<b>(1) Total – Revenus budgétaires</b>	<b>5,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	1,5	1,5	1,6	1,1	0,9	0,7
(2.2) Principaux transferts aux autres administrations	-0,1	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,0
(2.3) Charges de programmes directes <sup>2</sup>	-1,5	-0,1	-0,4	-0,7	0,2	1,0
<b>(2) Total – Charges de programmes</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>
<b>(3) Frais de la dette publique</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>
<b>(4) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2018</b>	<b>5,9</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>3,7</b>	<b>4,1</b>	<b>4,6</b>
Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.						
<sup>1</sup> Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des dépenses). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des dépenses).						
<sup>2</sup> À des fins de comparaison, le tableau exclut l'incidence d'un changement de comptabilité du gouvernement en ce qui concerne la Corporation commerciale canadienne. Par conséquent, les opérations commerciales de la Corporation ne sont plus présentées dans les résultats financiers du gouvernement. Le changement a des effets compensatoires sur les revenus et les charges et aucune incidence globale sur l'équilibre budgétaire.						

Source Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, Annexe 2, Tableau A2.3, p. 332.

Il manque encore quelques informations pour retrouver les nouvelles prévisions du déficit budgétaire. En règle générale, les plans de dépenses du gouvernement sont énoncés dans le budget annuel. Cependant, certaines mesures peuvent être mises en place à l'extérieur du cycle budgétaire. L'extrait 6 expose l'impact financier qu'ont eu les mesures stratégiques annoncées depuis le dernier énoncé économique et celles qui sont annoncées dans le budget présenté.

## Extrait 6 Incidence budgétaire des mesures annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne 2018 et des investissements annoncés dans le budget de 2019 sur la période de planification de 2018-2019 à 2023-2024

Incidence de l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne 2018 (l'Énoncé de 2018) et des investissements annoncés dans le budget de 2019						
G\$						
	Projections					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2018<sup>1</sup></b>	-18,1	-19,6	-18,1	-15,1	-12,6	-11,4
Ajustement en fonction du risque de l'Énoncé de 2018	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
<b>Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2018 (avant l'ajustement en fonction du risque)</b>	-15,1	-16,6	-15,1	-12,1	-9,6	-8,4
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2018	5,9	4,8	4,7	3,7	4,1	4,6
<b>Solde budgétaire révisé avant les mesures stratégiques et les investissements</b>	-9,3	-11,9	-10,4	-8,4	-5,5	-3,9
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2018 <sup>2</sup>	-1,4	-1,0	-0,6	-0,6	-0,2	-0,2
Investissements annoncés dans le budget de 2019						
Investir dans la classe moyenne	0,0	-0,6	-1,3	-1,8	-2,3	-2,4
Bâtir un Canada meilleur	-3,2	-0,3	-0,8	-0,8	-0,6	-0,4
Faire progresser la réconciliation	-0,9	-0,7	-1,0	-1,0	-0,6	-0,6
Apporter de vrais changements	-0,1	-1,7	-1,6	-0,8	-0,5	-0,6
Autres investissements annoncés dans le budget de 2019 <sup>3</sup>	0,0	-0,7	-0,9	1,6	0,6	1,2
Total – Investissements annoncés dans le budget de 2019	-4,2	-4,0	-5,7	-2,7	-3,4	-2,8
<b>Total des mesures stratégiques et des investissements depuis l'Énoncé de 2018</b>	-5,6	-5,0	-6,3	-3,3	-3,6	-2,9
<b>Solde budgétaire</b>	-14,9	-16,8	-16,7	-11,8	-9,1	-6,8
Ajustement en fonction du risque		-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
<b>Solde budgétaire final (après l'ajustement en fonction du risque)</b>	-14,9	-19,8	-19,7	-14,8	-12,1	-9,8
Dettes fédérales (% du PIB)	30,8	30,7	30,5	30,0	29,3	28,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des dépenses). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des dépenses).

<sup>2</sup> Le tableau A2.8 présente une liste détaillée des mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne 2018.

<sup>3</sup> Le tableau A2.9 présente une liste détaillée des autres investissements prévus dans le budget de 2019.

Source Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, Annexe 2, Tableau A2.2, p. 331.

L'extrait 6 montre que pour l'exercice 2019-2020, le déficit budgétaire devait atteindre 19,6 G\$ selon le dernier Énoncé économique de l'automne de 2018. Le nouveau déficit prévu dans le budget s'élève à 19,8 G\$, soit une détérioration de 200 M\$. Cette détérioration provient des effets combinés de l'amélioration de la situation économique et budgétaire diminuant le déficit de 4,8 G\$, tel que décrit à l'extrait 5, ainsi que des mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2018 et des investissements annoncés dans le budget de 2019 qui détériorent respectivement le déficit de 1 G\$ et 4 G\$.

Pour ceux et celles qui désirent savoir si l'évolution de l'économie a eu des conséquences sur les projections financières du gouvernement, le budget présente généralement les écarts constatés sur le plan des prévisions économiques, en comparant les prévisions des économistes du secteur privé détaillées dans le budget précédent et dans le dernier énoncé économique avec les plus récents résultats. L'extrait 7 de la section suivante présente cette comparaison publiée dans le budget de 2019. Elle donne donc des indications sur les écarts budgétaires qui pourraient être reliés à l'évolution de l'économie, surtout si on combine cette information avec une analyse de sensibilité. Cet élément est discuté plus loin.

### 2.3 Situation économique

Le cadre financier présenté par le ministre des Finances repose évidemment sur des hypothèses concernant l'évolution de la situation économique au Canada. Depuis 1994, le gouvernement fonde ses projections budgétaires sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Une quinzaine d'institutions reconnues participent à cet exercice, ce qui confère un élément d'indépendance aux prévisions budgétaires du gouvernement. Il faut malgré tout s'assurer qu'elles soient réalistes, car la solidité des projections du ministre repose entièrement sur la crédibilité de ces hypothèses. On doit se poser les mêmes questions que lors de l'analyse des états financiers d'une entreprise. Quelles sont les hypothèses derrière les projections financières? Ces hypothèses sont-elles réalistes?

Une section complète du budget est généralement réservée à la description de l'évolution récente de l'environnement économique et financier, tant mondial que canadien, et aux perspectives économiques. Les informations présentées sont fort intéressantes, mais elles peuvent s'étaler sur plusieurs pages. En général, le budget présente en annexe un tableau incluant les moyennes des prévisions du secteur privé des principales variables économiques et financières utilisées par le gouvernement pour réaliser ses projections budgétaires. Dans le budget de 2019, ce tableau se situait au début de l'**Annexe 2 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires** dans une section intitulée : **Projections économiques du secteur privé**. Le tableau est reproduit à l'extrait 7. Il regroupe les moyennes des prévisions du secteur privé présentées lors du budget précédent, lors de l'énoncé économique subséquent de l'automne, et celles qui ont servi à l'établissement du budget actuel. Elles permettent de voir l'évolution de la situation économique au cours de la dernière année.

Extrait 7 Moyenne des prévisions économiques et financières du secteur privé —  
2018 à 2023

Moyenne des prévisions du secteur privé							
% sauf indication contraire							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018-2023
<b>Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel<sup>1</sup></b>							
Budget de 2018	2.1	1.6	1.7	1.6	1.8	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	1.9	1.9	1.6	1.6	1.9	1.9	1.8
Budget de 2019	1.9	1.8	1.6	1.7	1.9	1.9	1.8
<b>Inflation du PIB<sup>1</sup></b>							
Budget de 2018	2.0	1.9	2.0	2.0	1.9	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	2.0	2.0	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0
Budget de 2019	1.9	1.6	1.9	2.0	2.0	2.0	1.9
<b>Croissance du PIB nominal<sup>1</sup></b>							
Budget de 2018	4.1	3.5	3.8	3.6	3.8	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	3.9	4.0	3.3	3.7	4.0	3.9	3.8
Budget de 2019	3.8	3.4	3.5	3.7	3.9	4.0	3.7
<b>PIB nominal<sup>1</sup> (G\$)</b>							
Budget de 2018	2 229	2 307	2 395	2 482	2 576	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	2 226	2 314	2 391	2 479	2 578	2 679	-
Budget de 2019	2 223	2 298	2 379	2 467	2 564	2 667	-
Écart entre le budget de 2018 et le budget de 2019	-6	-9	-16	-15	-12	-	-
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne 2018 et le budget de 2019	-3	-16	-12	-13	-14	-13	-12
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>							
Budget de 2018	1.4	2.0	2.3	2.5	2.5	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	1.4	2.1	2.4	2.4	2.4	2.6	2.2
Budget de 2019	1.4	1.9	2.2	2.3	2.4	2.5	2.1
<b>Taux des obligations du gouvernement à 10 ans</b>							
Budget de 2018	2.3	2.8	3.1	3.2	3.3	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	2.3	2.8	3.0	3.1	3.2	3.3	3.0
Budget de 2019	2.3	2.4	2.7	2.8	3.1	3.3	2.8
<b>Taux de change (cents US / \$CAN)</b>							
Budget de 2018	79.0	79.6	80.3	80.6	81.2	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	77.6	78.4	78.7	79.5	80.2	81.1	79.2
Budget de 2019	77.2	76.3	77.2	77.7	78.2	79.9	77.8
<b>Taux de chômage</b>							
Budget de 2018	6.0	6.0	6.1	6.0	6.0	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	5.9	5.8	6.0	6.1	6.0	6.0	6.0
Budget de 2019	5.8	5.7	5.9	6.0	6.0	5.9	5.9
<b>Inflation de l'indice des prix à la consommation</b>							
Budget de 2018	1.9	2.0	1.9	1.9	2.0	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	2.4	2.1	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0
Budget de 2019	2.3	1.9	2.0	1.9	2.0	2.0	2.0
<b>Croissance du PIB réel des États-Unis</b>							
Budget de 2018	2.4	1.9	1.9	1.8	1.9	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	2.8	2.5	1.8	1.8	2.0	1.9	2.1
Budget de 2019	2.9	2.4	1.7	1.7	1.9	1.9	2.1
<b>Prix du pétrole brut WTI (\$US / baril)</b>							
Budget de 2018	56	57	57	59	62	-	-
Énoncé économique de l'automne 2018	67	68	65	65	68	71	67
Budget de 2019	66	59	60	61	63	65	62

<sup>1</sup> Les chiffres ont été redressés de façon à tenir compte des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada, le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Sources : pour le budget de 2018, enquête de décembre 2017 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour l'Énoncé économique de l'automne 2018, enquête de septembre 2018 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2019, enquête de février 2019 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé

Source : Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, Annexe 2, Tableau A2.1, p. 329-330.

Dans l'extrait 7, une importance particulière doit être accordée aux écarts de prévisions enregistrés sur le PIB nominal. Cette variable est effectivement cruciale pour les projections budgétaires du gouvernement, à cause du lien étroit avec la croissance des revenus fiscaux. Cependant, on constate que les prévisions du secteur privé à l'égard du PIB nominal ont été abaissées sur l'ensemble de la période de projections depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2018 alors que les revenus budgétaires ont été revus à la hausse. À première vue, ce phénomène peut sembler contredire la théorie économique. Le ministère des Finances explique ce phénomène par une meilleure performance du marché du travail et des revenus réels et par le caractère progressif du régime d'impôt au cours de l'année 2018-2019. Pour le reste de la période de projection, la croissance des revenus fiscaux devrait se calquer sur la croissance du PIB nominal, ce qu'indique le ratio des revenus fiscaux sur le PIB nominal qui demeure stable à 12,4 % pour l'ensemble de la période de projection.

### 2.3.1 Évolution d'indicateurs économiques et financiers

L'extrait 7 précédent, qui se retrouve à la section des **Projections économiques du secteur privé** de l'**Annexe 2 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires** du budget de 2019 du gouvernement fédéral, montre l'évolution prévue par le secteur privé de quelques indicateurs macroéconomiques tels que la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal et réel<sup>1</sup>, le taux de chômage, l'inflation, le prix du pétrole, mais aussi quelques indicateurs financiers comme le taux de change et certains taux d'intérêt. Il résume les grands indicateurs économiques et financiers qui ont servi à établir les projections budgétaires pour les cinq prochaines années. Il est toujours possible de retrouver plus de détails sur l'évolution de l'économie canadienne de la dernière année ainsi qu'un bilan de sa situation actuelle dans une section qui se situe généralement au début d'un budget. Lors du budget de 2019, la situation économique mondiale et canadienne était décrite sommairement dans le **Contexte économique canadien**, au début de la deuxième grande section du budget qui donnait un **Aperçu** de la situation économique et budgétaire. Cette section servait à mettre de l'avant la compréhension des grands courants économiques et les risques associés aux perspectives économiques.

Chacune des variables indiquées à l'extrait 7 influence la santé de l'économie et ultimement les revenus et les dépenses du gouvernement : d'où l'importance d'en prévoir l'évolution. Par exemple, la croissance du PIB réel et de l'inflation permettra d'anticiper l'évolution des revenus fiscaux, tant au niveau des particuliers que des sociétés. L'évolution du taux de chômage, du PIB réel et de l'inflation servira également à prévoir les cotisations et les prestations d'assurance-emploi. En bref, le tableau des perspectives économiques du Canada sert de base à l'évaluation des recettes et des dépenses du gouvernement.



<sup>1</sup> Les mots soulignés sont définis au lexique à la fin du présent document.

Dans le cas où votre organisation fait ses propres prévisions économiques et financières, ce tableau permettra de juger si les hypothèses économiques de base ayant servi à l'élaboration du budget sont réalistes, optimistes ou pessimistes par rapport à celles de votre organisation. La réflexion pourra alors être complétée par une analyse de sensibilité des revenus fiscaux en fonction des divergences entre le scénario privilégié et celui présenté par le gouvernement.

### *2.3.2 Sensibilité des revenus et des charges aux hypothèses économiques*

En général, le gouvernement fédéral présente en annexe une analyse de sensibilité du solde budgétaire aux différents chocs que pourrait subir l'économie. Dans le budget de 2019, cette analyse faisait également partie de l'**Annexe 2 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**. Elle se trouvait plus précisément dans une sous-section spécifique des **Renseignements supplémentaires** nommée : **Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques**. Les informations contenues dans cette analyse sont très utiles pour évaluer l'impact d'un écart de prévision d'une variable économique sur les revenus budgétaires et les charges ou les dépenses du gouvernement. Le budget présente généralement quelques tableaux décrivant les résultats des analyses de sensibilité. L'extrait 8 de la page suivante montre quelques exemples de la façon dont le gouvernement présente les résultats de ses analyses.

À la lecture de l'extrait 8, on apprend que, si la croissance du PIB réel pour une année est de [1 point de pourcentage](#) de moins que prévu au budget, les revenus tirés de l'impôt sur les particuliers seront inférieurs de 3,0 G\$ la première année, de 3,1 G\$ la seconde année et de 3,6 G\$ la cinquième année. De la même manière, les prestations d'assurance-emploi seront plus élevées de 900 M\$ la première et la seconde année et de 300 M\$ la cinquième année. On y apprend également que, si l'inflation du PIB (déflateur du PIB) est de 1 % inférieur aux prévisions, les revenus tirés de la TPS seront inférieurs de 400 M\$ la première année, de 300 M\$ la deuxième année et de 200 M\$ la cinquième année. Finalement, si l'ensemble des taux d'intérêt s'avère plus haut de 100 points de base que ce qui avait été prévu au budget, les charges fédérales seront plus élevées de 1,9 G\$ la première année, de 3,4 G\$ la deuxième année et de 5,7 G\$ la cinquième année, notamment à cause de la forte augmentation des dépenses en intérêt pour le gouvernement. Ces informations complémentaires sont donc très pertinentes, car elles permettent, en cas de divergence avec les prévisions du gouvernement, d'estimer l'impact sur les revenus ou les charges du gouvernement en utilisant ses propres hypothèses.

Extrait 8 Sensibilité des revenus et des charges budgétaires aux principales variables économiques

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux			
G\$	An 1	An 2	An 5
<b>Revenus fédéraux</b>			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-3.0	-3.1	-3.6
Impôt sur le revenu des sociétés	-0.7	-0.7	-0.7
Taxe sur les produits et services	-0.4	-0.4	-0.5
Autres	-0.2	-0.2	-0.2
Total - Revenus fiscaux	-4.2	-4.3	-5.0
Cotisations d'assurance-emploi	0.1	0.5	0.6
Autres revenus	-0.1	-0.1	-0.1
Total - Revenus budgétaires	-4.2	-3.9	-4.5
<b>Charges fédérales</b>			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0.0	0.0	0.0
Prestations d'assurance-emploi	0.9	0.9	0.3
Allocation canadienne pour enfants	0.0	0.1	0.2
Total	0.8	1.0	0.5
Autres charges de programmes	-0.2	-0.2	-0.5
Frais de la dette publique	0.1	0.2	0.6
Total - Charges	0.7	0.9	0.6
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-4.9</b>	<b>-4.9</b>	<b>-5.1</b>

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux			
G\$	An 1	An 2	An 5
<b>Revenus fédéraux</b>			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2.8	-2.0	-2.0
Impôt sur le revenu des sociétés	-0.5	-0.5	-0.6
Taxe sur les produits et services	-0.4	-0.3	-0.2
Autres	-0.2	-0.2	-0.2
Total - Revenus fiscaux	-3.8	-3.1	-3.0
Cotisations d'assurance-emploi	-0.1	-0.1	-0.2
Autres revenus	-0.1	-0.1	-0.1
Total - Revenus budgétaires	-4.0	-3.3	-3.3
<b>Charges fédérales</b>			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0.4	-0.6	-0.7
Prestations d'assurance-emploi	-0.1	-0.1	-0.1
Allocation canadienne pour enfants	0.0	-0.1	-0.2
Total	-0.5	-0.8	-1.2
Autres charges de programmes	-0.5	-0.6	-1.2
Frais de la dette publique	-0.6	0.1	0.2
Total des charges	-1.5	-1.3	-2.2
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-2.5</b>	<b>-2.0</b>	<b>-1.1</b>

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux			
G\$	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	1.3	2.0	3.0
Charges fédérales	1.9	3.4	5.7
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-0.6</b>	<b>-1.4</b>	<b>-2.7</b>

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, Annexe 2, Tableau A2.15-17, pages 373, 375 et 376.

## 2.4 Dette

Les montants des revenus, des dépenses et du solde budgétaire sont des données couvrant une période d'un an. Lorsque le solde budgétaire est négatif, il s'agit d'un déficit, et le gouvernement doit donc emprunter pour financer ses dépenses. Ce déficit vient alors s'ajouter à la dette publique.

La dette, quant à elle, représente un stock, qui gagne ou perd en taille selon les emprunts ou les remboursements faits en cours d'année. Elle inclut les emprunts faits par le gouvernement, mais également ses obligations envers les employés de l'État, notamment pour les régimes de retraite. Les informations concernant la dette du gouvernement fédéral se retrouvent généralement dans le tableau sommaire des opérations du gouvernement tel que présenté précédemment à l'extrait 2 du présent guide.

De manière générale, le gouvernement fédéral utilise trois concepts de dette : la somme des passifs, la dette nette et la dette fédérale, qui se définissent de la façon suivante :

- **Somme des passifs** : Somme de la dette émise sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic. Elle constitue en fait la dette brute du gouvernement fédéral.
- **Dette nette** : Passifs du gouvernement fédéral moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes. La dette nette est obtenue en soustrayant de la somme des passifs (dette brute) les actifs financiers du gouvernement, nets des autres éléments de passif.
- **Dette fédérale** : Correspond à la différence entre les passifs du gouvernement fédéral et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers. Elle correspond à la dette représentant les déficits cumulés.

Pour mieux comprendre les variations des passifs du gouvernement sur la période de projection, il est possible de consulter les besoins de financement du gouvernement fédéral, qui donnent une bonne idée de l'évolution des passifs. Ce tableau, dont un exemple est présenté à l'extrait 9 de la page suivante, se trouve généralement en annexe du budget. Dans le budget de 2019, le tableau en question était disponible à la section des **Projections budgétaires** de l'**Annexe 2 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**, dans une sous-section intitulée : **Ressources ou besoins financiers**.

L'extrait 9 indique par exemple que le déficit prévu de 19,8 G\$ en 2019-2020 exigera un financement du même montant. De la même façon, l'élément « prêts, placements et avances » demandera une entrée de fonds par financement de l'ordre de 7,6 G\$ pour la même année. Les actifs non financiers ajoutent 2,6 G\$ aux besoins, mais à l'inverse, les régimes de retraite amèneront 6,3 G\$ en ressources financières dans les coffres de l'État. Ces ressources financières tiennent compte notamment des rajustements des charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non capitalisées pendant la période visée. Finalement, d'autres opérations haussent les besoins de 8,1 G\$ pour des besoins financiers totaux de 31,9 G\$.

Extrait 9 Besoins financiers du gouvernement fédéral  
2017-2018 à 2023-2024

<b>Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers</b>							
C\$							
	Projections						
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>Solde budgétaire</b>	-19,0	-14,9	-19,8	-19,7	-14,8	-12,1	-9,8
<b>Opérations non budgétaires</b>							
Régimes de retraite et autres comptes	10,4	7,5	6,3	2,9	0,6	-1,2	-1,6
Actifs non financiers <sup>1</sup>	-3,9	-4,0	-2,6	-2,6	-2,8	-2,1	-1,5
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-2,1	-5,0	-7,0	-6,0	-7,7	-7,2	-5,8
Autres	-1,0	-5,4	-0,6	-2,3	-2,2	-2,2	-2,0
<b>Total</b>	<b>-3,1</b>	<b>-10,4</b>	<b>-7,6</b>	<b>-8,3</b>	<b>-9,9</b>	<b>-9,4</b>	<b>-7,8</b>
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer, produits à recevoir et provisions	4,3	7,6	-7,1	-6,0	-5,8	-3,8	-4,6
Opérations de change	1,9	1,5	-1,0	-3,6	-3,9	-4,0	-3,9
<b>Total</b>	<b>6,1</b>	<b>9,1</b>	<b>-8,1</b>	<b>-9,6</b>	<b>-9,7</b>	<b>-7,8</b>	<b>-8,6</b>
<b>Total</b>	<b>9,5</b>	<b>2,3</b>	<b>-12,1</b>	<b>-17,7</b>	<b>-21,8</b>	<b>-20,5</b>	<b>-19,5</b>
<b>Ressources ou besoins financiers</b>	<b>-9,4</b>	<b>-12,6</b>	<b>-31,9</b>	<b>-37,3</b>	<b>-36,6</b>	<b>-32,5</b>	<b>-29,3</b>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.  
<sup>1</sup> À des fins de comparaison avec les résultats financiers présentés sur la période des projections, les chiffres de 2017-2018 ont fait l'objet d'un redressement afin de tenir compte du changement au traitement comptable de la Corporation commerciale canadienne

Source Ministère des Finances Canada (2017), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, Annexe 2, Tableau A2.7, pages 344.

## 2.5 Nouvelles initiatives fiscales et budgétaires

Les informations précédentes ont permis d'avoir une idée de l'évolution des finances publiques du gouvernement fédéral. La table est maintenant mise pour analyser plus en détail les nouvelles mesures mises en place par le gouvernement. Le budget sert évidemment à présenter les nouvelles politiques que le gouvernement désire adopter en lien avec ses orientations économiques et budgétaires. Il est le véhicule tout désigné pour annoncer des changements à la fiscalité, l'ajout de nouveaux services ou initiatives qui entraîneront de nouvelles dépenses, des changements aux mesures existantes ou de nouveaux investissements en infrastructures.

Pour agir sur ses revenus fiscaux, le gouvernement peut décider de modifier des taux, des seuils de revenu ou ajouter de nouveaux impôts. Il peut aussi mettre en place des déductions ou des crédits d'impôt pour orienter les choix ou influencer les décisions des contribuables. Dans ce cas, il s'agit de mesures fiscales appelées des dépenses fiscales. Ces mesures, qui tentent notamment d'influencer les contribuables à faire des choix jugés

socialement désirables tout en leur permettant de bénéficier d'un fardeau fiscal réduit, ont comme effet de diminuer les revenus du gouvernement.

Le gouvernement peut également modifier ses dépenses en changeant ses programmes existants, par l'ajout de nouveaux ou en changeant la façon dont il utilise ses ressources. Le ministre peut donc décider d'investir plus d'argent dans un programme existant afin d'en augmenter la portée, la générosité ou l'ampleur, ce qui entraînera des coûts supplémentaires pour l'État. Il peut également décider de faire l'inverse afin de dégager des économies.

Il n'est pas toujours facile de cerner rapidement l'ensemble des mesures budgétaires et fiscales présentées dans un budget. Dans le cas du budget fédéral, l'extrait 6 précédent résumait l'incidence budgétaire des mesures annoncées depuis l'Énoncé économique de 2018 et des investissements annoncés dans le Budget de 2019, par chapitre, sur l'ensemble de la période de projection. Ce tableau se retrouve dans la section intitulée **Évolution des perspectives budgétaires depuis l'énoncé économique de l'automne 2018** de l'**Annexe 2 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**.

Pour ceux et celles qui s'intéressent plus particulièrement aux modifications fiscales, la dernière section du document budgétaire appelée **Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires** expose en détail chacune des modifications à la fiscalité. En général, un tableau résumé se trouve au tout début de la section. Il arrive que les renseignements supplémentaires sur les modifications fiscales se trouvent dans un document distinct. L'extrait 10 recense les modifications à la fiscalité présentées dans le budget de 2019 ainsi que leurs implications budgétaires, mais il n'inclut pas les mesures budgétaires. Il n'y a donc qu'une partie de l'équation.

Extrait 10 Liste des modifications fiscales du gouvernement fédéral  
Budget de 2019

Coût des mesures fiscales proposées <sup>1, 2</sup>								Coût des mesures fiscales proposées <sup>1, 2</sup>							
Coûts financiers (en millions de dollars)								Coûts financiers (en millions de dollars)							
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
<b>Impôt sur le revenu des particuliers</b>								<b>Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés</b>							
Crédit canadien pour la formation	-	35	155	185	210	230	815	Investissement des entreprises dans les véhicules zéro émission	-	14	21	40	90	100	265
Moins les épargnes associées à la réclamation de montants ne se qualifiant pas pour le crédit d'impôt pour frais de scolarité	-	(5)	(20)	(25)	(25)	(30)	(105)	Déduction accordée aux petites entreprises – agriculture et pêche	-	-	-	-	-	-	-
Régime d'accès à la propriété – Plafond de retrait	-	20	20	20	20	20	100	Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental	-	5	80	100	105	105	395
Régime d'accès à la propriété – Échec du mariage ou de l'union de fait	-	5	10	10	10	10	45	Coproductions Canada-Belgique – crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne*	-	-	-	-	-	-	-
Règles relatives au changement d'usage pour les immeubles résidentiels à logements multiples*	-	-	-	-	-	-	-	Opérations de requalification	-	-	-	-	-	-	-
Permettre d'autres types de rentes au titre des régimes enregistrés – Rentes viagères différées à un âge avancé*	-	-	-	2	4	5	11	Soutien au journalisme canadien	-	-	-	-	-	-	-
Permettre d'autres types de rentes au titre des régimes enregistrés – Rentes viagères à paiements variables*	-	-	-	-	-	-	-	Statut de donataire reconnu	-	6	25	32	22	11	96
Régime enregistré d'épargne-invalidité – Cessation d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées <sup>3</sup>	-	3	17	26	30	31	109	Crédit d'impôt remboursable pour la main-d'œuvre	-	-	75	95	95	95	360
Mesures fiscales pour les prestataires de soins des programmes de parenté*	-	-	-	-	-	-	-	Crédit d'impôt des particuliers pour les abonnements numériques	-	5	26	31	36	41	138
Dons de biens culturels	-	-	-	-	-	-	-	Moins les montants prévus dans le cadre financier	-	(45)	(105)	(130)	(150)	(165)	(595)
Crédit d'impôt pour frais médicaux*	-	-	-	-	-	-	-	<b>Mesures visant la fiscalité internationale</b>							
Cotisations à un régime interentreprises déterminé pour les participants plus âgés	-	-	-	-	-	-	-	Mesures de prix de transfert	-	-	-	-	-	-	-
Services validables d'un régime de retraite individuel	-	-	-	-	-	-	-	Opérations de transfert de sociétés étrangères affiliées	-	-	-	-	-	-	-
Fonds commun de placement : méthode d'attribution aux détenteurs d'unités demandant le rachat	-	(25)	(105)	(90)	(75)	(55)	(350)	Mécanismes de prêt d'actions transfrontalières	-	-	-	-	-	-	-
Exploitation d'une entreprise par l'entremise d'un compte d'épargne libre d'impôt*	-	-	-	-	-	-	-	<b>Mesures visant les taxes de vente et d'acclise</b>							
Envoi électronique de demandes péremptoires de renseignements*	-	-	-	-	-	-	-	Mesures sur la TPS/TVH relatives à la santé	-	-	-	-	-	-	-
								Taxation du cannabis	-	-	-	-	-	-	-
								<b>Total des mesures fiscales figurant dans le budget de 2019</b>							
								<b>Incidence brute</b>	-	63	304	428	522	563	1 879
								<b>Incidence financière nette</b>	-	18	199	298	372	398	1 284
								Montant pour les mesures qui ne figurent qu'à la présente annexe (*)	-	-	-	2	4	5	11

Source : Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019. Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires, Tableau 1, p. 408-409.

Les principales mesures budgétaires et fiscales sont généralement regroupées selon les grandes orientations ou les grands objectifs du budget du gouvernement. Toutefois, on ne retrouve pas toujours un tableau résumé de l'ensemble des mesures à l'intérieur du budget, ce qui aiderait à identifier les principales mesures, tant budgétaires que fiscales, en un seul coup d'œil. Le budget de 2019 du gouvernement fédéral ne contenait pas un tel tableau résumé. En revanche, les grandes orientations sont la plupart du temps présentées dans des chapitres distincts, chacun des chapitres décrivant l'ensemble des mesures reliées à une orientation. Dans le budget de 2019, il s'agissait de quatre chapitres. À titre d'exemple, une des priorités ou orientations spécifiquement mentionnées au début du budget (voir l'extrait 1) était d'Investir dans la classe moyenne.

Le chapitre 1 du budget, dont le titre est **Investir dans la classe moyenne**, est dédié entièrement à cette priorité. On y décrit l'ensemble des mesures fiscales et budgétaires mises en place pour rencontrer cette priorité du gouvernement.

Pour chacune des mesures associées aux orientations du gouvernement, les éléments suivants sont habituellement présentés :

- Objectif
- Coût ou avantage financier
- Grandes lignes des paramètres

Tous les détails concernant les mesures sont décrits à l'intérieur des chapitres. Pour les mesures qui sont fiscales, des explications se retrouvent aussi dans la section **Mesures fiscales : Renseignements additionnels** qu'on retrouve à la dernière section du budget ou dans un document distinct. Certaines priorités s'éclatent parfois en sous-objectifs. Dans le cas de la priorité visant à investir dans la classe moyenne, le gouvernement veut investir dans des domaines précis. Il veut donc aider les Canadiens à avoir un chez-soi abordable, établir une nouvelle approche pour aider les Canadiens de la classe moyenne à trouver et à conserver de bons emplois, déterminer les prochaines étapes de la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national, et finalement, améliorer la sécurité du revenu à la retraite des Canadiens. Un tableau décrivant les mesures associées aux sous-objectifs et les coûts budgétaires s'y rattachant est généralement présent à la fin de chacun des chapitres. L'extrait 11 de la page suivante résume les mesures associées à l'orientation **Investir dans la classe moyenne**.

Cet extrait a l'avantage de permettre d'identifier les mesures les plus onéreuses mises en place et leur impact financier. Dans ce cas, l'amélioration de la sécurité économique des aînés à faible revenu fait partie des mesures les plus coûteuses, soit 1,8 G\$ sur cinq ans. Le budget de 2019 explique que le gouvernement veut bonifier l'exemption des gains du Supplément de revenu garanti (SRG) permettant aux aînés à faible revenu et à leur conjoint de gagner un revenu d'emploi sans déclencher de réduction des prestations du SRG, ce qui leur laisserait davantage d'argent au net. Notez également que parfois, le plus gros de l'impact financier d'une mesure ne se fait pas sentir durant l'exercice qui vient, mais plus tard. Cela permet au gouvernement d'annoncer des mesures qui ont peu d'impact financier à court terme. Par exemple, dans le budget de 2019, l'intention du gouvernement d'augmenter l'accessibilité des médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares représente une dépense nulle pour les exercices 2019-2020 à 2021-2022. L'impact financier ne se fait sentir qu'à partir de l'exercice 2022-2023.

Extrait 11 Mesures fiscales et budgétaires pour investir dans la classe moyenne  
Budget fédéral 2019-2020

Chapitre 1 – Investir dans la classe moyenne (M\$)								Chapitre 1 – Investir dans la classe moyenne (M\$)							
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
<b>Partie 1 : Un chez-soi abordable</b>								<b>Partie 1 : Un chez-soi abordable</b>							
Instaurer l'incitatif à l'achat d'une première propriété	0	0	0	0	0	0	0	Élargir le Service jeunesse Canada	0	35	57	68	71	84	315
Cadre budgétaire	0	15	20	27	29	30	121	Donner des compétences numériques aux jeunes canadiens	0	30	30	0	0	0	60
Moins : Revenus projetés	0	0	0	0	0	0	0	Moderniser la Stratégie emploi jeunesse	0	30	5	5	5	5	50
Moderniser le Régime d'accès à la propriété	0	25	30	30	30	30	145	Nouvelle stratégie du Canada en matière d'éducation internationale	0	21	44	66	8	8	148
Élargir l'initiative de financement de la construction de logements locaux	0	18	40	84	115	129	385	Élargir le Programme de stages pratiques pour étudiants	0	76	113	148	148	148	631
Encourager l'innovation avec le défi d'offre de logement	0	0	63	63	63	63	250	Occasions accrues d'apprentissage intégré au travail	0	0	20	30	50	50	150
Former un groupe d'experts sur l'offre de logements et l'abordabilité	0	7	2	0	0	0	9	Soutenir les travaux de la Table ronde sur le milieu des affaires et l'enseignement supérieur	0	6	6	6	0	0	17
Moins : Réduction des fonds ministériels	0	-7	-2	0	0	0	-9	<b>Partie 2 : Une nouvelle approche pour aider les Canadiens de la classe moyenne à trouver et à conserver de bons emplois – Total</b>							
Prendre des mesures pour accroître l'observation des règles fiscales dans le secteur immobilier	0	9	10	10	10	10	50	0	485	783	1 102	1 107	1 147	4 624	
Moins : Revenus projetés	0	-10	-14	-14	-14	-14	-68	<b>Partie 3 : Les prochaines étapes de la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national</b>							
Surveiller les achats de biens immobiliers canadiens	0	1	1	0	0	0	1	Création de l'Agence canadienne des médicaments	0	5	10	10	10	0	35
<b>Partie 1 : Un chez-soi abordable – Total</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>149</b>	<b>199</b>	<b>232</b>	<b>247</b>	<b>885</b>	Augmenter l'accessibilité aux médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares	0	0	0	0	500	500	1 000
<b>Partie 2 : Une nouvelle approche pour aider les Canadiens de la classe moyenne à trouver et à conserver de bons emplois</b>								<b>Partie 3 : Les prochaines étapes de la mise en œuvre d'un régime d'assurance médicaments national – Total</b>							
Améliorer les résultats relatifs aux sexes et à la diversité dans le cadre de programmes axés sur les compétences	0	1	1	1	1	1	5	0	5	10	10	510	500	1 035	
Crédit canadien pour la formation	0	35	155	185	210	230	815	<b>Partie 4 : Sécurité du revenu à la retraite</b>							
Moins : Revenus projetés	0	-5	-20	-25	-25	-30	-105	Améliorer la sécurité économique des aînés à faible revenu	0	0	346	466	471	476	1 759
Prestation de soutien à la formation d'assurance-emploi	0	21	133	343	353	359	1 209	S'assurer que tous ceux qui ont droit aux prestations du Régime de pensions du Canada les reçoivent	0	0	0	0	0	0	0
Moins : Revenus projetés	0	-83	-241	-250	-259	-269	1 103	Protéger les pensions des Canadiens	0	0	1	1	1	1	5
Moins : Économies prévues	0	0	0	-3	-3	-3	-8	Accroître l'autonomie des aînés au sein de leur communauté	0	20	20	20	20	20	100
Rendre les prêts d'études canadiens plus abordables	0	224	345	361	377	392	1 700	<b>Partie 4 : Sécurité du revenu à la retraite – Total</b>							
Moins : Économies prévues	0	0	-1	-2	-4	-5	-12	0	20	367	487	492	497	1 864	
Rendre les prêts d'études canadiens plus accessibles	0	9	22	25	27	29	111	<b>Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette</b>							
Moins : Économies prévues	0	-17	-24	-19	-18	-18	-96	0	568	1 310	1 798	2 342	2 391	8 408	
Renforcer les soutiens à l'apprentissage	0	3	13	10	10	10	46								
Congé parental payé pour les chercheurs étudiants	0	5	6	9	9	9	37								
Des bourses de recherche pour soutenir les étudiants de deuxième et de troisième cycles	0	15	20	27	27	27	114								
Soutenir les études postsecondaires des personnes autochtones	0	82	99	119	119	121	540								

Source : Ministère des Finances Canada (2019), Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019, pages 88-89.

Pour bien comprendre que ce ne sont pas toutes les mesures annoncées dans le budget qui se retrouvent dans la section *Mesures fiscales : Renseignements additionnels*, mais seulement les mesures fiscales, continuons avec l'exemple du chapitre 1 qui s'intitule **Investir dans la classe moyenne**. En comparant les extraits 10 et 11, on constate que la grande partie des mesures annoncées sont budgétaires. Les mesures fiscales, comme le crédit canadien pour la formation, se retrouvent, bien sûr, à la fois dans les mesures fiscales et dans le tableau des mesures fiscales et budgétaires du chapitre 1.



À l'inverse, les sommes allouées à l'amélioration de la sécurité économique des aînés à faible revenu font partie des mesures budgétaires uniquement. Ce n'est pas une mesure fiscale. Il faut noter que dans le budget de 2019, il y avait relativement peu de mesures fiscales. Ce n'est pas nécessairement le cas à tous les budgets.

## CONCLUSION

Résumer l'essentiel des informations contenues dans les documents publiés lors du dévoilement d'un budget du gouvernement fédéral n'est pas un exercice facile, même pour ceux et celles qui ont une longue expérience dans le domaine. Ce guide avait pour but d'identifier et de repérer les éléments les plus importants à considérer pour bien analyser le contenu d'un budget.

Il est important de se rappeler qu'un budget est à la fois un exercice politique, financier et économique et que chacun de ces aspects sont fortement reliés. Un budget expose en fait les effets attendus sur les finances publiques des priorités politiques du gouvernement, en tenant compte de l'environnement économique dans lequel il évolue. Cela correspond d'ailleurs aux aspects couverts par le présent guide.

## LEXIQUE

### *Dépense fiscale*

Les mesures du régime fiscal qui ont pour but d'accorder des allègements fiscaux à des groupes déterminés de particuliers ou d'entreprises ou à l'égard de certaines activités sont appelées « dépenses fiscales ». Elles ont notamment pour effet de réduire ou de différer les impôts et taxes autrement payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes, comme celles de revenus non assujettis à l'impôt, d'exemptions de taxes, de remboursements de taxes, de déductions dans le calcul du revenu imposable, de crédits d'impôt ou de reports d'impôt. L'évaluation en argent d'une telle mesure montre à combien de recettes fiscales le gouvernement renonce à cause de la mesure.

Le Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs est un exemple de dépense fiscale. Il offre une réduction du montant d'impôt à payer si un contribuable a acheté des actions du Fonds de solidarité FTQ ou de Fondation au cours de l'année. Ces deux fonds, cogérés par le gouvernement et les grands syndicats québécois, visent le soutien de l'activité économique et de l'emploi au Québec, un objectif du gouvernement qui offre donc un incitatif financier aux épargnants qui décident de financer ces institutions.

### *Indicateurs du marché du travail*

Il y a plusieurs indicateurs du marché du travail. La population analysée au sein du marché du travail est la population dite « en âge de travailler », qui est généralement définie au Canada comme la population âgée de 15 ans et plus. Cette population est divisée en deux parties, la **population active** et la **population inactive**. La population active est composée de ceux et celles qui sont en emploi et de ceux et celles qui sont au chômage. On considère comme chômeurs les personnes en recherche active d'emploi qui ne sont pas aux études. Ensuite, la population inactive est composée des gens de 15 ans et plus qui ne sont pas en emploi et qui ne recherchent pas d'emploi. On calcule, à partir de ces données, trois principaux indicateurs : le **taux de chômage**, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité**. Le taux de chômage est le ratio du nombre de personnes à la recherche d'un emploi sur le nombre de personnes actives. Le taux d'emploi représente quant à lui la proportion des personnes de plus de 15 ans qui occupent un emploi. Enfin, le taux d'activité mesure la proportion des citoyens âgés de 15 ans et plus qui sont disponibles pour le travail (donc en emploi ou au chômage).

### *Indice des prix à la consommation*

L'évolution des prix à la consommation, ou **l'inflation**, est mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC). Cet indicateur mesure l'évolution du prix d'un panier de consommation typique pour une période donnée. On donne arbitrairement la valeur 100 à cet indice pour une année de référence et on mesure ensuite la variation par rapport à cette année de référence pour évaluer la progression des prix.

### *Point de pourcentage*

Un point de pourcentage est l'unité de différence de deux pourcentages. Par exemple, une variable qui est passée de 30 % à 40 % a varié de 10 points de pourcentage (et non de 10 %). Ainsi, une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, telle qu'évoquée à l'extrait 8, ferait en sorte, pour 2019, que ce taux de croissance estimé à 1,8 % (extrait 7) serait plutôt de 0,8 %.

### *PIB (réel ou nominal)*

Le PIB mesure la valeur de l'ensemble de la production nationale, pour une période donnée, de laquelle est soustraite la valeur des biens et services importés. La valeur de cette production correspond au produit des quantités produites et des prix de vente de tous les produits et services. Toutefois, seule la croissance des quantités de biens et de services produits constitue un progrès matériel. Le PIB peut augmenter uniquement à cause de la croissance des prix, sans que cela corresponde à une augmentation du niveau de vie. Pour différencier la progression des quantités produites et la progression du prix des produits et services produits, les gouvernements développent des indices de la croissance annuelle des prix. Ils permettent alors de passer du PIB nominal, simple produit des prix et des quantités pour une année, au PIB réel, mesurant uniquement la progression des quantités produites, c'est-à-dire en maintenant les prix constants.

### *Taux de change*

Un taux de change est le prix relatif d'une devise par rapport à une autre. Le taux de change le plus suivi au Québec est celui qui lie le dollar canadien et le dollar américain, puisqu'il s'agit du principal partenaire commercial du Canada. Le taux de change est influencé par la demande et l'offre d'une monnaie. Par conséquent, si les biens canadiens sont en forte demande sur la scène internationale, le prix du dollar canadien, donc le taux de change, aura tendance à augmenter à cause de sa relative rareté.